

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 avril 2018 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz: «Pour ne plus occulter, par omission, le citoyen de Genève (résolution R-161 transformée en motion)».**

*TEXTE DE LA MOTION*

En juin 1762, le Petit Conseil de Genève ordonne que le *Contrat social* et l'*Emile* de Rousseau soient lacérés et brûlés par le bourreau. Il décrète en outre que Rousseau doit être «saisi et appréhendé», s'il vient à Genève. La condamnation de Rousseau et de ses livres provoque de graves troubles sociaux à Genève.

En juin 2012, alors que l'année de Rousseau pour toutes et pour tous bat son plein en des formes de célébrations nombreuses et fort variées, l'œuvre du philosophe, écrivain, musicien, botaniste, continue tant d'alimenter le débat citoyen que de susciter la recherche académique.

En dépit de la curiosité des touristes et des habitant-e-s de la cité, aucun signe ni visible ni tangible ne signale le lieu de la triste besogne du bourreau.

Le Conseil municipal requiert du Conseil administratif de remédier à cette lacune, par exemple en posant une plaque commémorative ou en installant un objet de mémoire à Jean-Jacques conformément à la vérité historique.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 11 avril 2018.

La condamnation des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau est incontestablement un événement important de l'histoire de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle qui s'inscrit dans une série d'autres faits marquants survenus dans notre cité qui aboutiront à la fin de l'Ancien Régime.

Ainsi, la date du 19 juin 2012 a bien entendu fait partie des jalons qui ont marqué les commémorations du tricentenaire de la naissance de Rousseau. A l'initiative de Sami Kanaan, alors conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), une cérémonie de lectures a été organisée dans la cour de l'Hôtel de Ville à sept heures du matin, le bourreau officiant d'ordinaire à l'aube. Après la lecture des conclusions du procureur général Tronchin par le comédien Nicolas Rinuy et la lettre de défense de Charles Pictet par Jacques Roman, la matinée s'est poursuivie à la Maison de Rousseau et de la littérature

(MRL) par une conférence sur le droit pénal au XVIII<sup>e</sup> siècle par Michel Porret, à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes.

On remarquera premièrement que la mémoire de Rousseau est particulièrement bien célébrée à Genève depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. La toponymie locale évoque aussi bien son nom (l'île, la rue Rousseau) que son œuvre (quartier Rousseau à Saint-Jean). La statue de Rousseau par Pradier est par ailleurs l'un des premiers monuments qui a été élevé à la mémoire d'un Genevois; enfin, une mosaïque de Hans Erni rappelle sa présence à Saint-Gervais et sa maison natale a été transformée en musée.

En outre, les premiers dimanches du mois, l'Office du tourisme genevois propose des «promenades Rousseau», parcours allant de sa maison natale dans la Vieille-Ville, à Coutance où il a vécu dans l'atelier d'horlogerie de son père, en passant par la Treille, l'église Saint-Germain et la Résidence de France, la place de Saint-Gervais, la rue des Etuves, où Jean-Jacques est devenu apprenti graveur, puis l'Île Rousseau, le Perron, Saint-Pierre, ainsi que, finalement, l'Hôtel de Ville pour les raisons évoquées plus haut.

Par ailleurs, l'Hôtel de Ville étant propriété de la République et canton de Genève, le Conseil administratif ne peut y intervenir afin de commémorer précisément cet événement. Néanmoins, il transmettra la motion, et donc la requête, du Conseil municipal aux autorités cantonales en appuyant une intervention des autorités à l'Hôtel de Ville, ou à travers le rappel de ces événements dans une institution culturelle, comme la MRL. En effet, cela permettrait une mise en perspective pour rappeler que des ouvrages de Rousseau ont aussi été condamnés et brûlés dans d'autres villes comme La Haye et Paris.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Sami Kanaan*